

**L'ouverture du dispositif Rest'O collège 2024-2025 aura lieu à compter du 10 juin 2024 jusqu'au 22 mai 2025.**

Depuis hier, le formulaire est en ligne sur le site <https://services-en-ligne.valdoise.fr>

Votre collaboration et votre accompagnement auprès des familles sont essentiels pour la bonne mise en œuvre du dispositif, afin que celles-ci disposent d'un tarif adapté à leur situation financière et en lien avec leur composition familiale.

**Modalités de calcul :**

Le mode de calcul du tarif ainsi que la grille tarifaire votée en avril 2015 par l'Assemblée Départementale restent inchangés sur l'année scolaire 2024-2025.

**Nouveauté sur la plateforme de Téléservices du Département :**

Les familles auront la possibilité de créer leur compte via FranceConnect. Une fois connecté à leur compte, les familles pourront valider le lien entre la plateforme de téléservices avec FranceConnect pour les futures connexions. Cette plateforme facilite l'accès à différents services administratifs par le biais de la création d'un compte unique.

Pour accéder au service Rest'O collège via la plateforme FranceConnect, un tutoriel est mis à disposition dans la rubrique AIDE <https://services-en-ligne.valdoise.fr/faq/>.

Une assistance technique vous accueille par téléphone au 01.34.25.56.47 du lundi au vendredi de 14h à 17h.

**Nouveauté Téléservice Rest'O collège 24-25 :**

Mise en place l'année dernière, le numéro INE, Élève ou encore national (11 caractères) devient une donnée **obligatoire**. Un justificatif sera demandé aux familles pour la complétude des dossiers (capture d'écran Pronote avec le numéro INE et le nom de l'élève ou d'un avis aux familles, certificat de scolarité ou restitution de l'INE dans le cadre de l'inscription de l'enfant au collège).

Cette demande entre dans le cadre de l'évolution du téléservice avec pour objectif, l'automatisation des données (formulaire prérempli) dans le cas des renouvellements de demandes de calcul chaque année scolaire. Le numéro INE demeure en effet, la clé unique d'identification des élèves, ce qui permettra à terme de simplifier les démarches des usagers.

**Fonctionnement du Pôle Aides aux Familles :**

Rappel des bonnes pratiques :

- Ne pas conditionner le calcul du tarif Rest'O collège à l'inscription au service de la restauration scolaire

**Traitement des demandes selon le support employé (numérique ou papier) et la situation du foyer**

**1/ Les demandes déposées sur la plateforme de téléservices :**

Le tarif est calculé de façon automatique dans les deux cas suivants :

- Le foyer est allocataire de la CAF et le quotient familial a bien été restitué par la CAF ;
- La famille a coché le tarif maximum à 5,05 €.

Dans ces deux cas, la notification relative au tarif de restauration scolaire est adressée automatiquement à la famille et au collège identifié sur le formulaire en ligne. Dans tous les autres cas, une instruction du dossier par les services départementaux est nécessaire et le délai de traitement des demandes peut varier en fonction de la période entre 72h et 10 jours.

## **2/ Les demandes déposées par mail :**

Une demande = 1 collégien ; la demande doit être accompagnée du formulaire et des justificatifs en PDF ou JPEG.

Les familles comme les établissements recevront un mail spécifique dès lors que la demande transmise n'est pas conforme ou lorsque le dossier est incomplet. Dans le cadre du respect RGPD, aucune de ces données ne pourra être conservée (les pièces jointes au mail seront ainsi supprimées). Le dossier devra être renvoyé de façon complète et dans son intégralité, afin d'être traité.

- Le délai d'accusé réception des dossiers est de 72h ;
- Le délai de prise en charge des demandes complètes et conformes sera de 6 à 10 semaines selon la période.

## **3/ Les demandes déposées par voie postale :**

Le formulaire et les justificatifs doivent être présentés uniquement en format A4 (documents scannés pour un enregistrement sur la plateforme de Téléservices). Les dossiers non conformes ou incomplets ne pourront être traités et seront renvoyés directement aux familles pour complétude du dossier.

## **4/ L'accompagnement téléphonique :**

L'équipe du pôle Aides aux Familles se tient à disposition des usagers les lundis, mardis, mercredis et jeudis au 0 800 01 95 95 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du 11 juin 2024 au 4 juillet 2024.

Réouverture de l'accompagnement téléphonique du 9 septembre 2024 au 22 mai 2025 de 9h30 à 12h30.

Fermeture pendant les vacances scolaires (juillet /août, de la Toussaint, de Noël).

Dans le cadre du respect de la RGPD, aucune information relative à la réception et au suivi du dossier ne pourra être communiquée par téléphone.

Pour toute question sur le sujet, je vous remercie d'écrire à l'adresse [restocollege@valdoise.fr](mailto:restocollege@valdoise.fr).